

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

## POITOU-CHARENTES





---

Depuis toujours, l'ANFH veille à soutenir activement l'évolution des compétences pour tous les agents et à développer la certification, les parcours qualifiants et la promotion professionnelle.

En 2017, la politique régionale a de nouveau mis en avant les formations diplômantes (Titre professionnel SAMS, CAP Blanchisserie, CAP agent de propreté et d'hygiène, Titre professionnel préparateur de commande en entrepôt) et a pris l'initiative d'un temps dédié à la remise des titres en présence des professionnels et des tuteurs.

Cette année est marquée par la poursuite des travaux du Bureau unique et notamment par le projet inter délégations (Nouvelle Aquitaine) sur le thème de la construction et de la réussite de l'évolution professionnelle, mais aussi l'habilitation en commun des centres de bilans de compétences pour la période 2018 – 2020.

Le projet inter régional qui s'attache à la problématique du « Maintien dans l'emploi » est en cours de construction et se déclinera selon trois axes d'accompagnement (établissements, agents, métier). Ce sujet complexe à gérer au sein des établissements, car impacté par des enjeux humains, économiques, organisationnels et politiques a nécessité la mise en place d'un groupe de travail qui se nourrit des expériences, constats et réflexions des différents projets initiés dans chaque délégation.

Enfin, l'ANFH est en soutien des établissements pour la coordination de la formation continue au sein des Groupements hospitaliers de territoires (GHT).

L'offre régionale évolue ainsi chaque année un peu plus et s'enrichit de nouvelles formations au service des adhérents hospitaliers, médico-sociaux et sociaux en s'appuyant sur les valeurs fondamentales de l'ANFH en cohérence avec les différents axes du Projet Stratégique National 2016 – 2019.

**HELENE COSTA**  
ÉLUE F.H.F.  
PRÉSIDENTE

---

## SOMMAIRE

Fonds et formation	p. 4
Parcours et compétences	p. 6
Réseaux et proximité	p. 12
Chiffres clés 2017	p. 16

# UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

82 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% – Plan de formation en région Poitou-Charentes emploient en 2017, 32 522 agents de la Fonction publique hospitalière. Concernant le Développement professionnel continu médical (DPCM), 23 établissements confient leur contribution à l'ANFH Poitou-Charentes. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

## L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

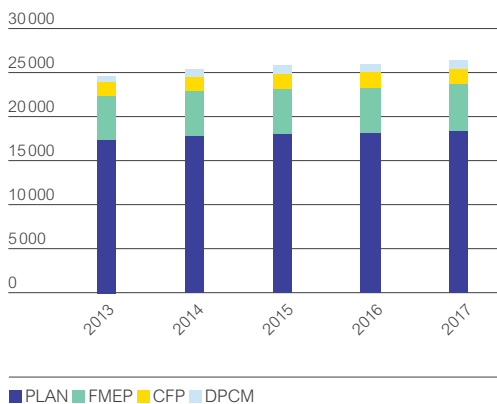
- mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents ;
- noue des partenariats et recherche des financements complémentaires ;
- contribue à l'optimisation des budgets formation ;
- prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

## L'ANFH COLLECTE ET GÈRE 5 FONDS

- le 2,1% – Plan de formation ;
- le 0,6% – FMEP dédié aux études promotionnelles ;
- le 0,2% – CFP/BC/VAE ;
- le 4,8% – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis) ;
- le 0,5% – 0,75% – DPC médical.

## ÉVOLUTION DE LA COLLECTE

PAR FONDS DEPUIS 2013



En 2017, le total des cotisations s'élève à 26 529 K€ contre 26 091 K€ en 2016, soit une augmentation de 1,7%. Cette évolution est inférieure à celle enregistrée au niveau national (2,4%).

# 82

ÉTABLISSEMENTS COTISANTS  
AU 0,6% - ÉTUDES PROMOTIONNELLES  
ET 0,2% - CFP/VAE/BC

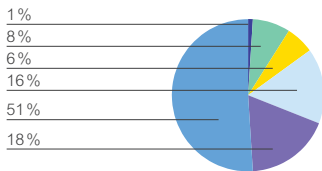
# 100%

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
AU 2,1% - PLAN DE FORMATION

# 100%

D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS  
PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

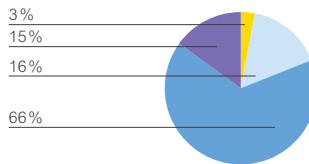
### RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1% - PLAN DE FORMATION PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ Moins de 50 agents  
■ De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 18484 K€ de cotisations au titre du 2,1%-Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 69% de ce montant provient des établissements de plus de 1000 agents.

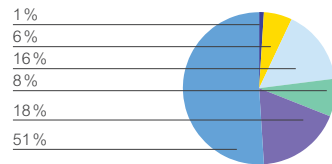
### RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5% OU 0,75% - DPC MÉDICAL PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 150 à 299 agents  
■ De 300 à 999 agents

En 2017, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 962 K€ et concernent principalement les établissements de 1000 à 4999 agents.

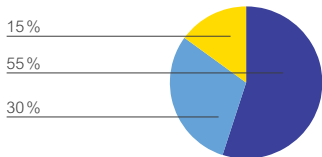
### RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6% - ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% - CFP/VAE/BC PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 1000 à 4999 agents  
■ Plus de 5000 agents

Les cotisations versées au titre du 0,6%-Fmep et du 0,2%-CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 5282 K€ et 1761 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 85% du total de ces cotisations.

### RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PLAN PAR SECTEUR



■ Médico-social : Personnes âgées  
■ Sanitaire

La délégation compte 82 établissements adhérents au Plan de formation, soit un taux d'adhésion de 100%.

# 55%

DES ÉTABLISSEMENTS  
appartiennent  
au secteur Médico-social :  
Personnes âgées

■ Social/Médico-social :  
Handicap-Enfance-Famille

Le secteur sanitaire représente 30% des établissements adhérents et 89% des effectifs couverts.

## 26 529 K€

COLLECTÉS PAR L'ANFH  
POITOU-CHARENTES

## 18 484 K€

2,1% - PLAN DE FORMATION

## 5 282 K€

0,6% - ÉTUDES PROMOTIONNELLES

## 1 761 K€

0,2% - CFP/VAE/BC

## 40 K€

4,8% ESAT

## 962 K€

0,5% OU 0,75% - DPC MÉDICAL

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 2,1 % – PLAN DE FORMATION

En région Poitou-Charentes, le taux d'accès est de 53,1 %, soit un taux d'accès inférieur au taux national qui est de 58 %.

On constate, dans la répartition des charges de formation par nature de dépenses, que les frais de traitement ont légèrement augmenté.

## L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

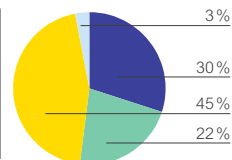
Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière :

- assure une veille juridique et sectorielle ;
- met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

## RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE DE RÉMUNÉRATION

**45 %**

DES STAGIAIRES appartiennent à la catégorie C



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2017, 45 % des stagiaires ayant bénéficié d'au moins une action de formation au titre du 2,1 % - Plan de formation sont des agents de catégorie C, contre 47 % en 2016.  
Autres : non répartis.

## RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF\* PAR TYPE

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (€)	% CHARGES	ARF (€)*
TYPE 1	449	18 119	331 939	1,7 %	56 820
TYPE 2A	6 908	107 771	3 277 747	17,1 %	150 673
TYPE 2B	4 698	62 342	1 824 877	9,5 %	90 732
TYPE 2C	14 857	217 266	6 690 922	34,9 %	507 334
TYPE 3	320	18 236	459 417	2,4 %	217 298
TYPE 4	568	398 548	6 562 177	34,2 %	7 837 133
TYPE 5	3	755	19 993	0,1 %	96 826
TYPE 8	19	362	13 583	0,1 %	865

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2c et de type 4, qui représentent respectivement 35 % et 34 % du total des charges.

### Typologie des actions de formation (décret du 21 août 2008):

**Type 1** Actions de formation professionnelle initiale.

**Type 2a** Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

**Type 2b** Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

**Type 2c** Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances et compétences).

**Type 3** Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

**Type 4** Études promotionnelles.

**Type 5** Actions de conversion.

**Type 8** VAE.

\*ARF: Accords sur recettes futures

## RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSES



**46%**

ENSEIGNEMENT



**9%**

DÉPLACEMENT



**45%**

TRAITEMENTS

**27 822**

DÉPARTS EN FORMATION EN 2017

**53,1 %**

DES AGENTS DE LA RÉGION  
POITOU-CHARENTES ONT ACCÉDÉ  
À LA FORMATION EN 2017

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE ÉTUDES PROMOTIONNELLES

---

Les études promotionnelles (EP) sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la Fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

---

## LES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

### UN OUTIL DE PROMOTION INTERNE

En région Poitou-Charentes, les études promotionnelles restent un axe fort de la politique régionale. Depuis 2007 les différentes sources de financement, internes et externes, sont fusionnées afin de proposer un guichet unique accessible aux établissements.

Les financements dans le cadre du guichet unique sont forfaitisés par diplôme, les établissements s'engageant à financer le complément de formation. La politique d'attribution définie par les Instances Régionales Poitou-Charentes est fondée sur le respect de l'ordre de priorité communiqué par les établissements lors du recensement des besoins. Les règles de mutualisation mises en place permettent à chaque établissement, quelle que soit sa taille, de se voir attribuer chaque année au moins une étude promotionnelle et d'accompagner au-delà des forfaits, les petites structures. Depuis 2009, la délégation a fait de sa priorité l'accompagnement, le soutien et l'évolution des compétences des agents ayant un faible niveau de qualification, en mettant en place des parcours qualifiants débouchant sur la promotion professionnelle.

L'élargissement du périmètre du Formep, en 2016, a permis de prendre en charge la totalité de ces dossiers dans le cadre du guichet unique.

34 dossiers acceptés étaient issus des parcours diplômants mis en place par la délégation.

225 études promotionnelles ont pu bénéficier de financements en 2017, soit la totalité des dossiers présentés. Cela sans compter les dossiers acceptés les années antérieures et qui restent en cours de financement.



## DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2017	NOMBRE EP 2016	TAUX D'ÉVOLUTION 2017/2016
DE INFIRMIER	205	226	-9,3%
DEAS	135	125	8,0%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	56	60	-6,7%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	27	20	35,0%
FORM. COMPL. INFIRMIERS DE BLOC OPÉ.	24	6	300,0%
DE IBODE	21	12	75,0%
TP SECRET. ASSIST. MÉDICO-SOCIAL	13	13	0,0%
DEAES	13	8	62,5%
TP PRÉP. COMMANDES EN ENTREPÔT	12	12	0,0%
CAFERUIS	12	15	-20,0%
AUTRES	97	85	14,1%
TOTAL	615	582	5,7%

En 2017, la délégation compte 615 études promotionnelles en cours de financement contre 582 en 2016, soit une augmentation de 5,7%. Le diplôme d'État d'infirmier reste le diplôme le plus préparé (33% de l'ensemble des études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'aide-soignant (22%).

Le diplôme d'État d'infirmier accuse néanmoins une baisse par rapport à 2016 (-9,3%). Dans l'ensemble, les diplômes d'État d'accompagnant éducatif et social (remplaçant notamment celui d'aide médico-psychologique) et d'infirmier de bloc opératoire se distinguent par une progression marquée.

## RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2017)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1%; 0,6%	588	225
SUR LE 0,2%	27	9
TOTAL	615	234

Sur 615 études promotionnelles en cours de financement, 234 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1% - Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

# 615

ÉTUDES PROMOTIONNELLES  
EN COURS DONT

# 234

DOSSIERS ACCORDÉS EN 2017

## PARCOURS ET COMPÉTENCES

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,2% – CFP/VAE/BC

### DÉPARTS EN FORMATION

DANS LE CADRE DU 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

## 37,2%

DE DOSSIERS ACCEPTÉS (HORS BC)

## 73

CFP \*  
(DOSSIERS CLASSIQUES)

## 47

VAE \*

## 27

ÉTUDES  
PROMOTIONNELLES \*

## 256

BILANS DE COMPÉTENCES \*

\* Nombre de dossiers en cours

### RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2017 PAR DISPOSITIF



■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

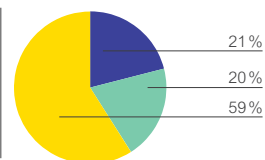
Avec 73 dossiers en cours de réalisation en 2017, le CFP classique représente 18% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

### RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2017 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

## 59%

DES DOSSIERS  
concernent la catégorie C



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (59%), suivis des agents de catégorie A (21%).

## PARCOURS ET COMPÉTENCES

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

### DPC MÉDICAL

#### ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le Développement professionnel continu (DPC) est un dispositif de formation réglementé initié par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours. Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit

participer à minimum deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015, être déposée sur la plateforme de l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC), être assurée par un organisme de DPC et utiliser des méthodes de la Haute Autorité de Santé (HAS).

## +2 000

DOSSIERS FINANCÉS  
AU TITRE DE L'AGRÈMENT  
DPC MÉDICAL, DONT :

### 88%

CONCERNANT LES MÉDECINS

### 12%

CONCERNANT LES PHARMACIENS

# ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH POITOU-CHARENTES

---

Des journées et des thématiques communes.

---

**L'animation régionale permet à la délégation Poitou-Charentes de soutenir le lancement de différents projets et d'organiser des journées thématiques régionales.**

Ainsi en 2017, deux journées régionales ont été organisées, sur les thèmes :

→ « comment accompagner les personnes handicapées dans la prise en charge de leur santé ? » ;

→ « la loi santé, le décret GHT et ses impacts en matière de formation ».

La délégation a également organisé une journée de remise de diplômes pour les agents inscrits aux formations diplômantes proposées depuis de nombreuses années dans le cadre de son plan d'action régional.

La promotion 2017 a enregistré un taux de réussite de 100 % pour les 34 agents inscrits ; depuis 2009, ce sont 147 agents qui ont ainsi obtenu leur diplôme.

Cette journée a été l'occasion de valoriser l'intérêt de ces dispositifs de formation, en mettant en avant les nombreux témoignages des agents, des responsables de services et des formateurs.

Les responsables et chargés de formation se sont également retrouvés au cours d'une journée qui a permis d'aborder les grandes thématiques, telles que le DPC, l'actualité GHT ou le CPA / CPF.

---

**Des ateliers ont été conçus pour sensibiliser les établissements aux nouvelles modalités de pilotages des fonds.**

L'ANFH poursuit son partenariat avec UNIFAF sur la formation « réactiver ses capacités d'apprentissage » et met en place, en collaboration avec l'ARACT Nouvelle Aquitaine, une expérimentation sur un nouveau dispositif autour de la prévention de l'usure professionnelle dans les établissements de moins de 300 agents.

Ce dispositif expérimental réunit 7 établissements dont 3 de la Fonction publique hospitalière et 4 du secteur privé à but non lucratif.

Ce projet a pour finalité d'aider les établissements à développer une démarche de prévention de l'usure professionnelle en articulant gestion des ressources humaines et santé des salariés au travail.

---

**La délégation Poitou-Charentes poursuit le développement de son offre régionale en proposant de nouvelles formations :**

→ une formation diplômante en hôtellerie restauration avec un CAP Agent polyvalent de restauration, et prochainement une certification de spécialisation restauration collective ;

→ des offres à destination des ASH et AEQ, l'une ayant pour objectif de doter ces personnels de méthodes et d'outils pour faciliter leur communication, l'autre leur permettant d'avoir une vision élargie des missions et activités sur leur grade respectif et ainsi appréhender leur complémentarité.

Avec le CNFPT, la délégation poursuit également le partage d'actions communes.

“

ANFH : L'OPCA\*  
DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
HOSPITALIÈRE

”

SES MISSIONS :

- COLLECTE, MUTUALISATION  
& GESTION DES FONDS
- INFORMATION & CONSEIL
- DÉVELOPPEMENT  
DE LA FORMATION

\*Organisme paritaire collecteur agréé

---

L'ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER (ANFH)  
EST UNE **ASSOCIATION LOI 1901** AGRÉÉE PAR LE **MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS** DEPUIS 2007.  
RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET DE L'ANFH **WWW.ANFH.FR**

---







## 82

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
À L'ANFH POITOU-CHARENTES



## 53,1 %

TAUX D'ACCÈS  
À LA FORMATION

### ADHÉRENTS

**100%** ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
2,1 % – Plan de formation soit 100 % des agents  
de la FPH de la région

**23** ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
au DPC médical

**27 822** DÉPARTS EN FORMATION  
AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

**73** DOSSIERS CFP EN COURS DE FINANCEMENT  
(DOSSIERS CLASSIQUES) \*

**47** DOSSIERS VAE  
EN COURS DE FINANCEMENT \*

**256** BILANS DE COMPÉTENCES  
FINANCÉS\*

**265** ÉTUDES PROMOTIONNELLES  
FINANCÉES\*\*

### DONNÉES FINANCIÈRES

**26 529 K€**  
COLLECTÉS EN 2017

#### Répartition

**18 484 K€** 2,1 %  
PLAN DE FORMATION

**5 282 K€** 0,6 %  
FMEP

**1 761 K€** 0,2 %  
CFP/VAE/BC

**40 K€** 4,8 %  
ESAT

**962 K€** 0,5 % OU 0,75 %  
DPC MÉDICAL

\* Dans le cadre du 0,2 % – CFP/BC/VAE

\*\* Tous fonds confondus

